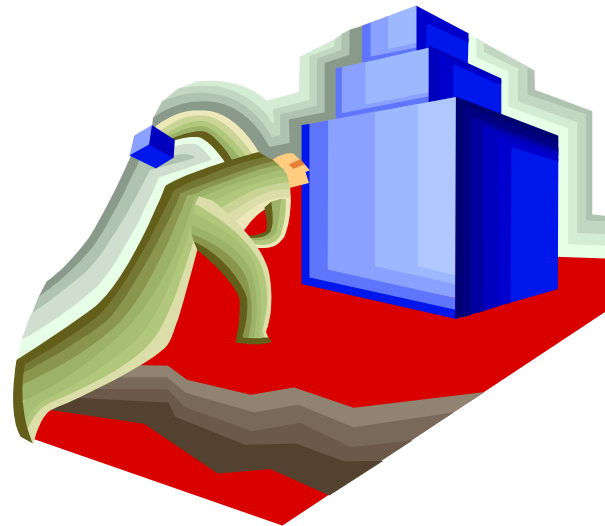


ACCÈS AUX MARCHES PUBLICS SUISSES



Patrick VALLAT

2 septembre 2010



■ Patrick VALLAT

■ Expert en marchés publics et en PPP

■ Architecte et économiste d'entreprise diplômé

- Directeur du bureau de conseils en marchés publics et en management de projets (CCMP+) depuis 2007
- Directeur général des bâtiments de l'Etat de Genève de 2006 à 2007
- Délégué cantonal aux marchés publics à l'Etat de Genève et membre de la Conférence romande des marchés publics de 2000 à 2006
- Membre de de l'Autorité de surveillance des marchés publics de 2002 à 2006
- Initiateur et co-responsable du projet SIMAP.CH (*Prix du service public 2001*)
- Auteur du Guide pratique romand sur les marchés publics (*Prix de l'Excellence publique suisse 2006*)



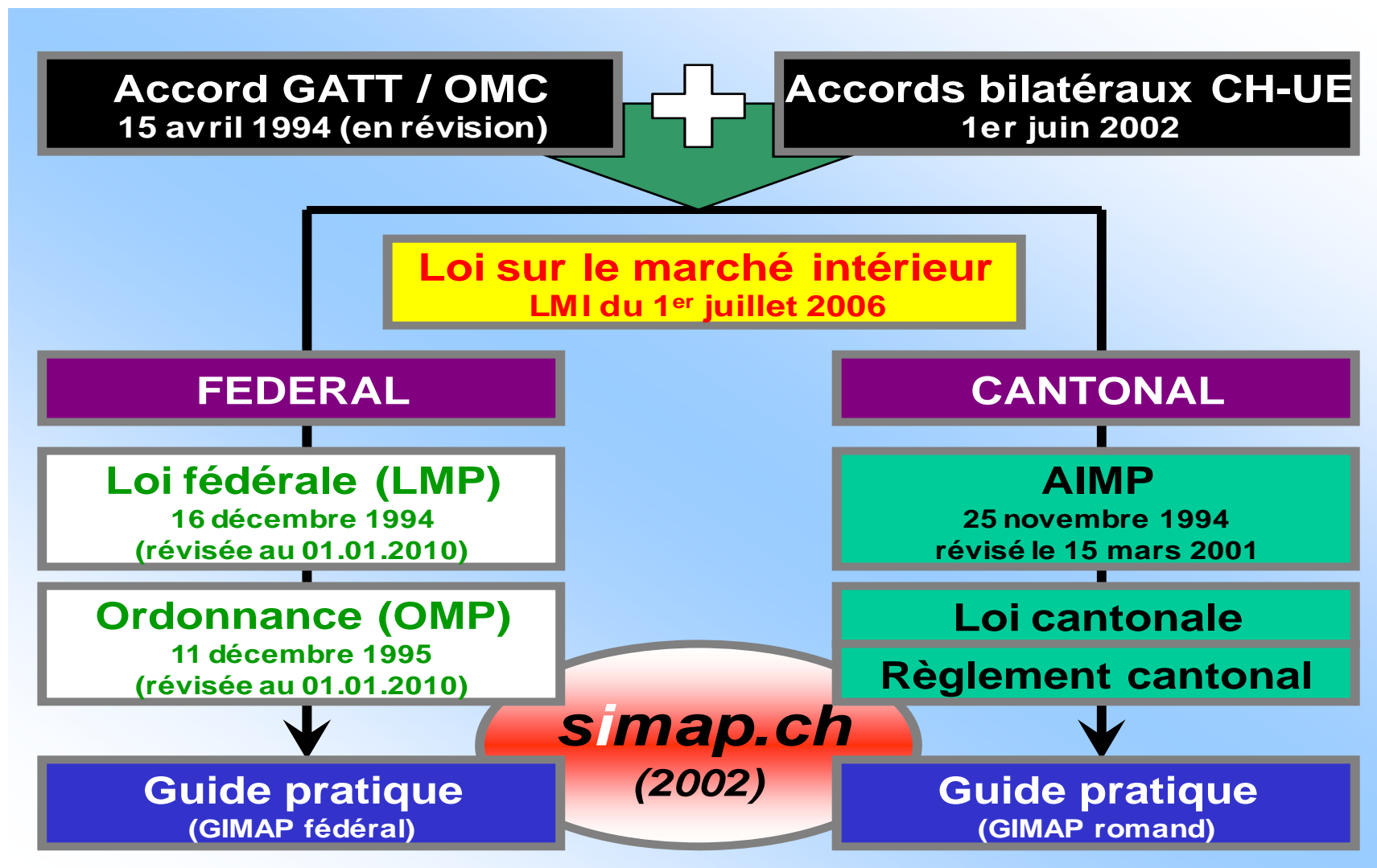
Patrick VALLAT



Conseils en marchés publics et en management de projets

Chemin du Ruttet 5 - 1196 Gland

+41 (0)79 205 60 77 - patrick.vallat@marchespublics.ch



MARCHE PUBLIC



Désigne le contrat passé par un pouvoir public ou privé, assujetti au droit des marchés publics, avec un soumissionnaire privé, portant sur l'acquisition de constructions, de fournitures ou de services, moyennant une rétribution financière (ATF 125 / 209)

5'500 entités publiques

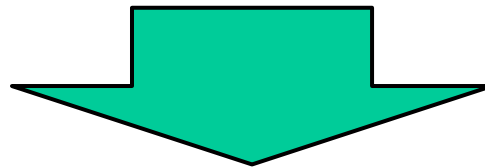
90'000 appels d'offres par année

CHF 44 milliards / an

- a)** Au niveau de la Confédération (y.c. entreprises et fondations fédérales)
- b)** Au niveau cantonal (y.c. entreprises et fondations cantonales)
- c)** Au niveau communal (y.c. entreprises et fondations communales)
- d)** Entreprises privées et publiques dans les secteurs Eau - Energie - Transport – Télécommunication (EETT)
- e)** Entreprises qui ont obtenu une concession de droit privé dans les domaines de l'eau, des ports, des aéroports, des transports urbains et régionaux
- f)** Entreprises de droit privé majoritairement subventionnées pour leur exploitation ou financées à 50% et plus pour ses investissements par des fonds publics
- g)** Entités qui sont citées dans la législation cantonale sur les marchés publics en tant qu'entités assujetties
- h)** Entités privées dont le contrôle économique et opérationnel est détenu par une des entités assujetties selon les points a) à g) ci-dessus

- **Toutes les décisions sont sujettes à recours**
- **Possibilité de sanctionner les entreprises**
- **Cantons + Communes : harmonisation des seuils et des délais pour les marchés ouverts au niveau Suisse et international, mais pas pour les marchés sur invitation et de gré à gré**
- **Seuils différents entre les marchés de l'Etat fédéral (Confédération Suisse) et les cantons + Communes**
- **Chaque canton et l'Etat fédéral (services de la Confédération Suisse) possèdent leur propre Tribunal pour le traitement des recours**

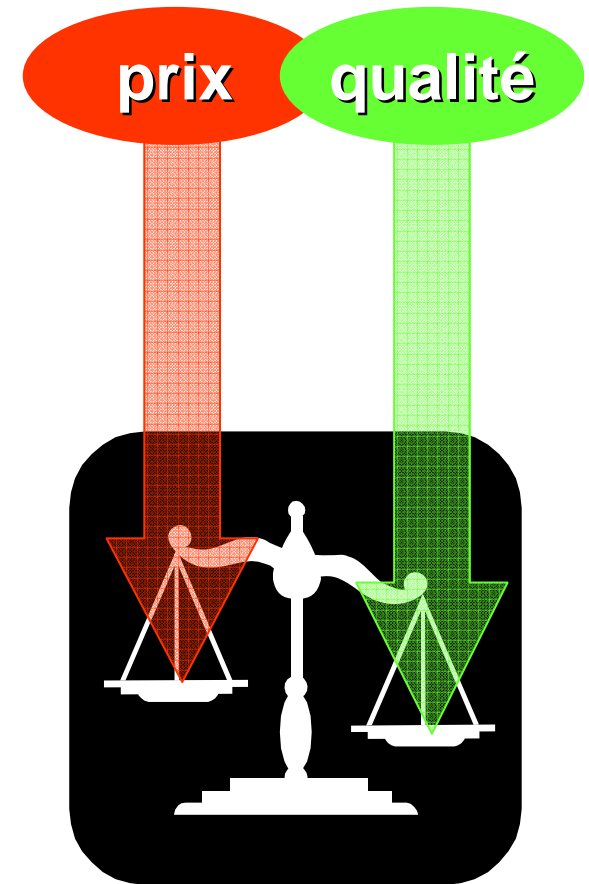
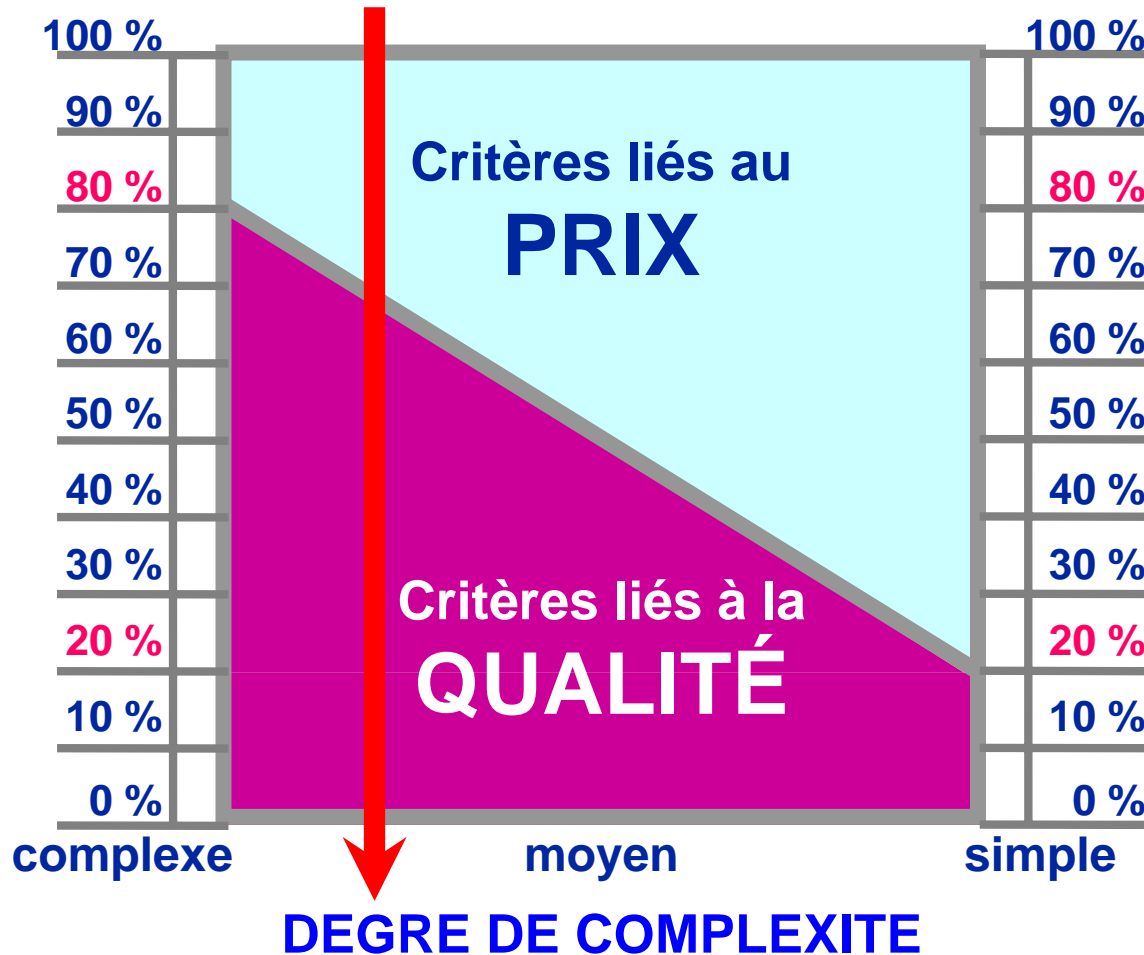
- **Concurrence saine et efficace**
- **Égalité de traitement**
- **Impartialité de l'adjudication**
- **Transparence des procédures**
- **Utilisation parcimonieuse des deniers publics**
- **Instauration de voies de recours**



**OFFRE ECONOMIQUEMENT
LA PLUS AVANTAGEUSE**

Négociations exclues en droit cantonal

Décision de l'adjudicateur



➤ **Gré à gré**

➤ **Sur invitation**

➤ **Ouverte**

➤ **Sélective**

Concours = cas particulier



- **Travaux = selon le coût total de l'ouvrage (HT)**

CHF 8'700 '000.–

- **Services = selon sa valeur globale (HT)**

CHF 350'000.– (CHF 230'000. – Confédération)

(CHF 700'000.– entreprises sectorielles EETT)

- **Fournitures = selon sa valeur globale (HT)**

CHF 350'000.– (CHF 230'000. – Confédération)

(CHF 700'000.– entreprises sectorielles EETT)

- **Travaux = par corps de métier (HT)**

CHF 250 '000.– (second-œuvre)

(CHF 2'000'000.– Confédération mais maximum 20% de l'ouvrage)

Frs 500'000.– (gros-œuvre - structures)

(CHF 2'000'000.– Confédération mais maximum 20% de l'ouvrage)

- **Services = par type de service (HT)**

CHF 250 '000.–

(CHF 230'000.– Confédération)

- **Fournitures = par type de fourniture (HT)**

CHF 250 '000.–

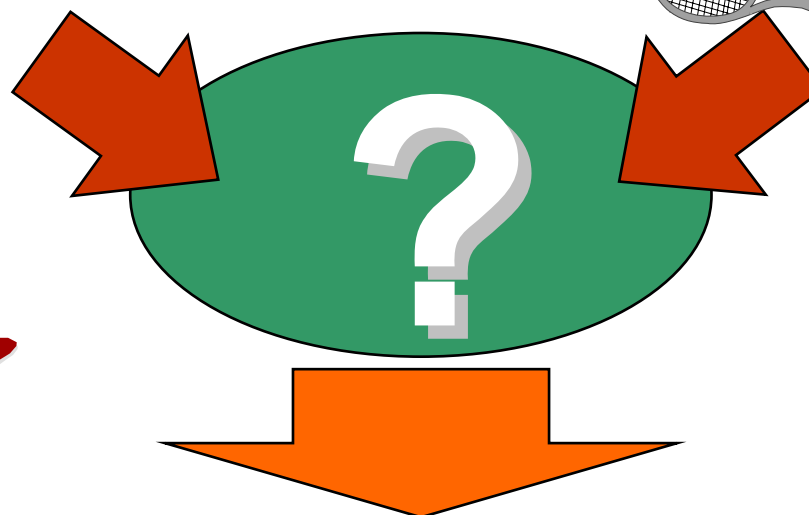
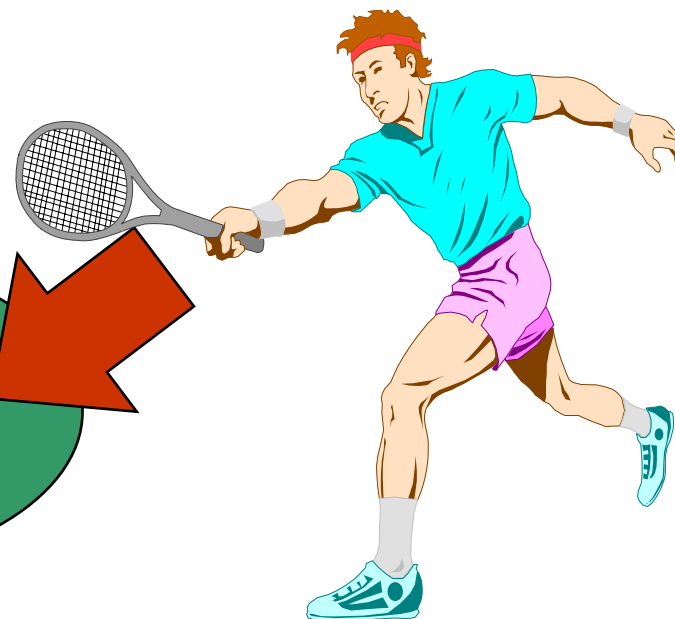
(CHF 230'000.– Confédération)

« Mieux vaut rester à la maison et tisser un bon filet que de plonger dans le lac à mains nues pour attraper les mauvais poissons »

Proverbe chinois

Les candidats proposent

L'adjudicateur souhaite



**RAPPORT
COÛT / AVANTAGES**

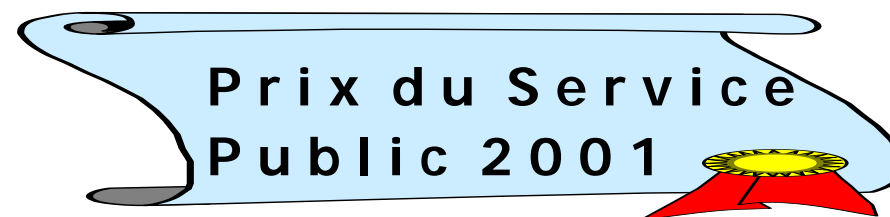


Accès aux appels d'offres

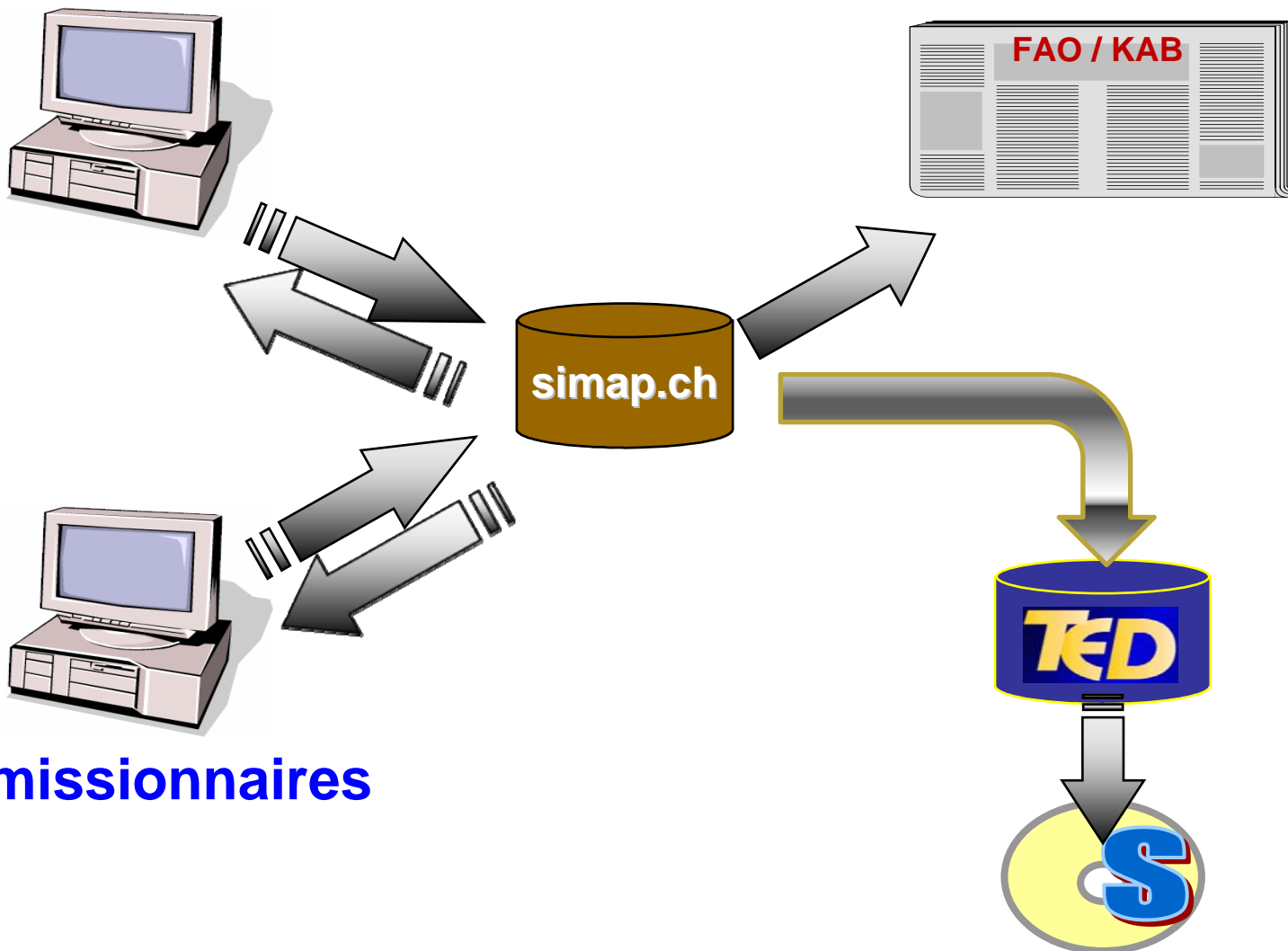


SYSTEME D'INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS EN SUISSE

simap.ch



Adjudicateurs



Soumissionnaires

Journaux officiels

Le soumissionnaire doit décrire dans son dossier uniquement ce qu'il est réellement, au jour de l'appel d'offres, et ne pas essayer de dire ce qu'il aimerait ou pourrait être dans le but d'accéder au marché

Le soumissionnaire doit cibler précisément les informations et documents susceptibles d'apporter une réelle valeur ajoutée à son offre, si possible dans le cadre du marché concerné et s'en tenir à l'essentiel

Le soumissionnaire doit rendre son offre sous la forme et avec le contenu exigés par l'adjudicateur. Ce qui signifie que le dossier doit être complet, signé et avec toutes les attestations en ordre

**Le soumissionnaire doit aussi
imposer à son sous-traitant le
respect des conditions de
participation exigées de
l'adjudicateur**

**PRENDRE LA COMPÉTITION
COMME UNE OPPORTUNITÉ
DE TIRER DES
INFORMATIONS QUI
PERMETTRONT
DE S'AMÉLIORER**

**Conditions de participation et
critères d'aptitude éliminatoires**

**Critères d'aptitude évalués en
procédure ouverte ou de
sélection en procédure sélective**

Critères d'adjudication

Besoins

- Exigences basiques
- Exigences vitales

Eliminer

Intentions

- Exigences de performance
- Exigences exprimées

Evaluer

Souhaits

- Exigences non exprimées
- Exigences d'enthousiasme

Départager

Barème des notes

0		⇒	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé
1	Insuffisant	⇒	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
2	Partiellement suffisant	⇒	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
3	Suffisant	⇒	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats
4	Bon et avantageux	⇒	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente quelques avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification
5	Très intéressant	⇒	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification

CROMP - Guide romand pour les marchés publics

méthode « au carré »

$$\text{note offre Z} = \left\{ \frac{\text{coût offre min.}^2}{\text{coût offre Z}^2} \right\} \times 5$$

SERVICES

méthode « au cube »

$$\text{note offre Z} = \left\{ \frac{\text{coût offre min.}^3}{\text{coût offre Z}^3} \right\} \times 5$$

CONSTRUCTION

FOURNITURES

pondération

échelle des
notes

critères d'adjudication pondérés X notes = score final

offre économiquement
la plus avantageuse sur
l'ensemble des critères
d'adjudication

adjudication

- Consulter régulièrement le site www.simap.ch en sélectionnant les marchés par zone géographique qui correspond à son rayon d'activité et à sa langue de travail
- Trier les marchés pour n'en garder que ceux qui correspondent déjà à 70-80% à son profil d'entreprise en termes d'aptitude, de capacité, de moyens, de disponibilité, de compétences et d'expériences
- Ne pas participer à l'appel d'offres d'un adjudicateur dont la réputation à ne pas respecter les règles de mise en concurrence est connue ou dont la fiabilité d'analyse et d'évaluation des offres est sujette à caution
- Ne pas répondre à un appel d'offres dont l'adjudicateur ne joue pas la transparence ou refuse d'informer les concurrents
- Ne pas répondre à des appels d'offres dont l'ordre d'importance des critères laisse un doute certain sur le poids du critère « prix »
- Identifier tous les documents à remettre (attention aux délais)

- Tirer des enseignements constructifs des derniers appels d'offre**
- Analyser les exigences du marché en identifiant celles qui sont essentielles (vitales), celles qui sont normales (intentions de performance) et celles qui vont faire la différence (le « petit plus »)**
- Ne pas hésiter à poser des questions en cas de doute sur une information ou un document fourni par l'adjudicateur**
- Élaborer une offre qui soit en adéquation avec sa capacité, ses moyens, sa disponibilité, ses compétences et ses expériences**
- Analyser les prix du marché suite à des adjudications récentes**
- Élaborer une offre qui tienne compte du poids du critère « Prix »**
- Identifier les contraintes majeures du marché tout en faisant la démonstration d'en trouver les solutions**
- Assister, le cas échéant, à la visite du site**

- Cibler des références récentes qui sont, si possible, équivalentes en importance, complexité et qualités requises.
- Mettre en avant des personnes-clefs qui sont réellement disponibles, aptes à exécuter le marché et en adéquation avec le marché
- Ne donner des documents que si ceux-ci sont demandés
- Rester concis, précis et factuel
- Mettre en avant les qualités premières de son offre dans une lettre de motivation qui tient sur maximum une page
- Ne pas tomber sur un des motifs d'exclusion (voir ci-après)
- N'assister à la séance d'ouverture des offres que si celle-ci est publique
- Ne pas chercher à négocier son offre
- Ne pas modifier ou chercher à modifier son offre après son dépôt

- Se préparer à l'éventuel audition comme un examen oral de son offre et être prêt à la défendre avec des arguments irréfutables, prouvables, concis et convaincants
- Répondre immédiatement à toutes sollicitations particulières et raisonnables de l'adjudicateur, notamment s'il pose une question écrite pour clarifier un aspect particulier de l'offre ou s'il requiert des preuves et attestations supplémentaires
- Garder en tête que l'adjudicateur possède un large pouvoir d'appréciation lors de la décision d'adjudication
- Aller chercher les informations détaillées relatives à la décision
- Demander à être reçu en cas d'informations écrites insuffisantes
- Réclamer une médiation si vous n'acceptez pas la décision ou que vous n'obtenez pas des indications qui puissent vous reconforter sur le résultat objectif de la procédure
- Déposer un recours que si vous vous estimez réellement lésé

Motifs d'exclusion (1)

- Dossier ou offre qui n'arrive pas dans les délais
- Dossier ou offre qui ne respecte pas les conditions de participation (non remise des attestations ou d'une attestation sur l'honneur, la durée de validité des attestations est dépassée, l'éventuel émolument de participation requis n'a pas été versé, etc...)
- Dossier ou offre d'une entreprise qui ne respecte pas la convention collective ou le contrat type de travail du lieu d'exécution en rapport avec le marché
- Dossier ou offre d'une entreprise qui ne paie pas ses charges sociales (AI, AVS, LPP, AF, AC), ses impôts, ses impôts à la source de son personnel étranger le cas échéant et sa cotisation d'assurance accident
- Dossier ou offre non signée ou signée par des personnes qui n'ont pas le pouvoir de signature
- Dossier ou offre qui n'est pas rendue dans la langue requise (Valais et Fribourg acceptent les offres en français ou en allemand sauf si expressément spécifié dans une des deux langues par rapport au lieu d'exécution)

- Offre incomplète ou dont des pièces essentielles sont manquantes pour une évaluation objective de l'offre et une comparaison équitable entre les offres
- Offre de prix partielle ou dont les indications de prix ne permettent pas de connaître le montant global
- Variante d'offre, de prix ou de prestation(s) sans dépôt d'une offre de base selon les conditions du marché
- En cas de procédure ouverte, le minimum requis en terme d'aptitude n'a pas été atteint (généralement : note 2 sur 5 au minimum sur chacune des exigences d'aptitude et au minimum 50% des points sur l'ensemble des exigences d'aptitude)
- Offre qui présente des documents faux ou erronés, des preuves falsifiées ou non certifiées, ou dont les informations sont caduques
- Offre dont le contenu, remis de manière électronique par l'adjudicateur, a été modifié sans en informer ce dernier
- Offre d'un soumissionnaire qui est en voie de faillite

Motifs d'exclusion (3)

- Offre qui est considérée comme anormalement basse par le fait qu'elle mette en péril à court terme l'entreprise (faillite)
- Offre qui a fait l'objet d'une concertation préalable avec l'adjudicateur ou un de ses représentants
- Offres qui ont fait l'objet d'un arrangement entre plusieurs soumissionnaires (position de cartel horizontal)
- Offre d'une entreprise qui possède un avantage prépondérant par rapport aux autres soumissionnaires par le fait qu'elle a participé à la préparation et à l'organisation de la procédure, ou à l'élaboration du dossier d'appel d'offres, à la description des conditions de participation, au choix des critères d'aptitude, au choix des critères d'adjudication ou à la pondération de ces derniers
- Offre d'un soumissionnaire qui a usé ou qui use de son pouvoir d'influence ou qui a fait un acte de corruption envers l'adjudicateur ou un de ses représentants dans le but d'influencer le résultat
- Offre d'une entreprise étrangère dont le siège social est dans un pays qui n'offre pas la réciprocité à la Suisse en matière d'ouverture de ses marchés publics (marché OMC)

- 1. L'appel d'offres et le profil recherché par l'adjudicateur correspondent-ils à mon domaine de prestations ?**
- 2. Jusqu'à quand et auprès de qui puis-je m'inscrire et payer l'éventuel émolument d'inscription ?**
- 3. Jusqu'à quand et auprès de qui puis-je déposer mon offre ?**
- 4. Ai-je les compétences, la capacité et la disponibilité pour exécuter les prestations de l'appel d'offres ?**
- 5. Ai-je compris la demande du client et si non, ai-je utilisé les possibilités offertes pour poser des questions ?**
- 6. Ai-je rempli toutes les rubriques de la soumission et des documents d'appel d'offres ?**
- 7. Ai-je complété l'offre avec toutes les pièces et attestations requises (attention aux délais pour les obtenir) ?**
- 8. Ai-je daté et signé mon offre ?**

- 1. L'adjudicateur a un large pouvoir d'appréciation et une grande autonomie**
- 2. L'adjudicateur n'est pas obligé d'adjuger un marché s'il arrive à démontrer que le principe de la saine et efficace concurrence n'a pas été atteint, s'il estime qu'aucun soumissionnaire ne satisfait les conditions minimales pour obtenir le marché ou si aucune offre n'est acceptable ou recevable**
- 3. La procédure d'attribution d'un marché public n'est pas une science exacte**